



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hospices

Question écrite n° 17369

Texte de la question

M. François Fillon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le programme du contrat de plan Etat-région 1994-1999, pour l'amélioration des conditions d'accueil des personnes âgées. Au titre du Xe Plan, 2 525 lits auront été humanisés dans la région des Pays de la Loire, dans le cadre du contrat de plan « humanisation des hospices », grâce au financement de l'Etat, de la région et des départements. Pour la période du XIe Plan prolongée d'une année, l'humanisation doit porter sur 2 456 lits pour un coût total de 663,10 MF sur la base d'un coût moyen au lit, équipement compris, de 270 000 francs. A ce titre l'Etat devrait financer à hauteur de 30 %, la région de 12 % et les autres collectivités de 18 %. Du fait de l'étalement du contrat sur une année supplémentaire, à mi-parcours du plan 1994-1999, 1 240 lits, soit 50 % du programme, avaient bénéficié d'une subvention. Cependant, en 1997, le nombre de lits financés a diminué et la dotation n'a permis la transformation que de 214 lits. La réduction constante des enveloppes allouées à la région des Pays de la Loire par le ministère rend de plus en plus complexe la détermination des opérations à programmer pour les deux dernières années du plan. A ce jour, la dotation de l'Etat pour 1998 n'est toujours pas connue, ce qui va différer les opérations prêtes à démarrer. En rappelant régulièrement son attachement à cet important programme, la région, à plusieurs reprises, à propos d'accélérer la poursuite du contrat de plan par des avances remboursables. Ces demandes de préfinancement des 30 % de l'Etat ont été rejetées par le ministère. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de permettre à la région des Pays de la Loire d'achever ce programme.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire relève le retard pris dans l'exécution des opérations d'humanisation des hospices inscrites dans le contrat de plan de la région des Pays de la Loire. Un décalage technique important entre les crédits de paiement disponibles et les autorisations de programme correspondant à des opérations anciennes a, en effet, motivé la suspension de nouvelles délégations d'autorisations de programme. Cependant, ces difficultés devraient être surmontées d'ici à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. François Fillon](#)

Circonscription : Sarthe (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17369

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1998, page 4085

Réponse publiée le : 12 octobre 1998, page 5590